

# CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.668  
1er février 1994

FRANCAIS

---

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA SIX CENT SOIXANTE-HUITIEME SEANCE PLENIERE

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
le mardi 1er février 1994, à 10 heures

Président : M. Gérard Errera (France)

Le PRESIDENT : Je déclare ouverte la 668ème séance plénière de la Conférence du désarmement.

J'aimerais tout d'abord souhaiter, au nom de la Conférence et en mon nom propre, la bienvenue au Sous-Secrétaire d'Etat aux affaires politiques de la Finlande, M. Jaakko Blomberg, qui prendra la parole devant la Conférence. M. Blomberg nous a rendu visite à deux reprises l'an dernier et sa présence parmi nous de nouveau aujourd'hui témoigne de l'intérêt soutenu de son Gouvernement aux travaux de notre Conférence.

J'ai l'intention de donner tout d'abord la parole aux orateurs qui se sont inscrits pour cette séance, et je compte ensuite aborder l'examen des questions en suspens, à savoir, la désignation des présidents des comités ad hoc et des coordonnateurs spéciaux.

J'ai sur ma liste d'orateurs pour aujourd'hui les représentants de la Finlande, de l'Algérie, de la Fédération de Russie, de la Belgique et de la République populaire démocratique de Corée.

Je donne maintenant la parole au Sous-Secrétaire d'Etat finlandais aux affaires politiques, S. E. Jaakko Blomberg.

M. BLOMBERG (Finlande) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence et à vous assurer de la totale coopération de ma délégation. Je suis convaincu que votre autorité contribuera au bon démarrage des travaux de la présente session. J'aimerais aussi profiter de l'occasion pour souhaiter la bienvenue à M. Vladimir Petrovsky en sa qualité de nouveau secrétaire général de la Conférence, et à M. Abdelkader Bensmaïl, en sa qualité de nouveau secrétaire général adjoint de la Conférence.

La communauté internationale a maintenant engagé les négociations sur un traité d'interdiction complète des essais nucléaires. La conclusion d'un tel instrument sera véritablement un pas vers l'établissement d'un monde plus sûr.

La Finlande contribuera à ces négociations. Nous sommes favorables à un processus rapide débouchant sur un traité mondial qui mettra fin à tous les essais nucléaires et renforcera ainsi le régime de non-prolifération nucléaire. Avec des efforts soutenus, l'essentiel du travail pourrait être achevé d'ici la fin de l'année.

Dans ce contexte, je souhaite présenter brièvement nos vues sur certains points clés des négociations à venir.

Tout d'abord, nous approuvons la portée donnée au traité dans le projet révisé qui a été présenté par la Suède en décembre dernier. Ce texte pourrait servir de base aux négociations.

Deuxièmement, le bon fonctionnement du traité nécessite des vérifications effectives. La Convention sur les armes chimiques a établi une norme moderne à cet égard. La surveillance sismique est le premier moyen technique du système de vérification. Le droit d'effectuer des inspections sur mise en demeure est essentiel pour établir que des parties n'ont pas engagé des activités

(M. Blomberg, Finlande)

interdites. Il exerce aussi un effet dissuasif sur ceux qui pourraient être amenés à violer le traité.

Troisièmement, pour être efficace, la vérification de l'interdiction des essais nécessite une organisation appropriée. Pour des raisons de compétence technique et de coût-efficacité, la Finlande considère que l'Agence internationale de l'énergie atomique est la mieux placée pour s'acquitter de cette tâche découlant du futur traité.

Il est important que l'interdiction des essais soit négociée dans un cadre multilatéral. La crédibilité du traité l'exige. Nous espérons que la Conférence du désarmement pourra rapidement passer aux négociations pratiques au sein des groupes de travail.

Une large gamme d'activités sont liées à l'héritage de la guerre froide. En peu de temps, la maîtrise des armements a progressé de manière remarquable.

Nous nous félicitons de l'événement le plus récent à cet égard, la conclusion de l'accord trilatéral entre la Fédération de Russie, l'Ukraine et les Etats-Unis. Lorsqu'il sera appliqué, cet accord conduira au retrait de toutes les armes nucléaires qui sont actuellement implantées en Ukraine. Cet accord mérite d'être vigoureusement appuyé par la communauté mondiale.

La Finlande appuie le processus de désarmement en cours sur le territoire de l'ex-Union soviétique. En coopération avec l'AIEA, la Finlande a lancé un programme d'appui aux garanties en Ukraine. Nous avons aussi demandé à devenir membre du Centre international pour la science et la technique de Moscou et avons alloué d'importantes ressources à notre future participation.

La Finlande collaborera avec de nombreux autres Etats dans toutes les parties du monde pour assurer en 1995 la prorogation indéfinie et inconditionnelle du Traité sur la non-prolifération.

Le Traité sur la non-prolifération est la pierre angulaire du régime international de non-prolifération. Il contribue à notre sécurité commune plus que tout autre instrument international. Il est impératif qu'il continue d'être ainsi à l'avenir.

Le rôle essentiel du Traité sur la non-prolifération est de plus en plus largement reconnu. Nous nous félicitons de l'adhésion de l'Arménie, du Bélarus, du Guyana et de la Mauritanie ainsi que de la décision de ratification prise par le Kazakhstan. Ce sont là cinq pas importants vers l'universalité de cet instrument. Nous avons aussi noté avec satisfaction que l'Algérie et l'Argentine ont annoncé leur intention d'adhérer au Traité avant la Conférence de 1995.

A sa deuxième session - qui s'est achevée récemment - le Comité préparatoire de la Conférence d'examen et de prorogation du Traité prévue en 1995 a pris un certain nombre de décisions importantes. La Finlande a été particulièrement heureuse de s'associer au choix de l'ambassadeur Dhanapala, de Sri Lanka, comme président de la Conférence de 1995. Nous continuerons à participer activement au processus préparatoire.

(M. Blomberg, Finlande)

Des efforts soutenus sont nécessaires, en matière d'interdiction de la production de matières fissiles à des fins d'armement. La Conférence du désarmement a déjà un rôle à jouer à cet égard. Nous espérons que les consultations du Coordonnateur spécial conduiront à la création d'un comité spécial. Dans ce domaine, la Conférence du désarmement devrait collaborer étroitement avec l'AIEA.

Le renforcement des garanties de sécurité en faveur des Etats non dotés d'armes nucléaires parties au Traité sur la non-prolifération ou à d'autres instruments multilatéraux ayant force juridique obligatoire dans le cadre du régime de non-prolifération est une question de plus en plus importante. Nous considérons que la Conférence du désarmement doit maintenant intensifier ses efforts dans ce domaine.

Les questions relatives aux armes et forces classiques nécessitent une attention accrue. Le Registre des armes classiques de l'ONU fournit un mécanisme mondial de promotion de la stabilité et de la sécurité par un renforcement de la franchise et de la transparence. Le nombre des réponses reçues des Etats lors de la première collecte de données qui a eu lieu l'année dernière est encourageant.

Il faudra s'efforcer à l'avenir d'accroître le nombre de pays fournissant les renseignements demandés. Le Groupe d'experts gouvernementaux qui se réunira cette année à New York étudiera plus avant les possibilités d'étoffer le Registre. L'expérience acquise dans le contexte européen prouve qu'il existe un large éventail de possibilités pour renforcer la franchise et la transparence. On attend de la Conférence du désarmement qu'elle apporte une contribution à la transparence dans le domaine des armements.

Nous regrettons que la question de l'élargissement de la composition de la Conférence soit encore en suspens. Il importe de régler cette question, ne serait-ce que pour assurer une participation véritablement multilatérale aux négociations sur le traité interdisant les essais.

La Conférence du désarmement est investie d'une responsabilité collective quant aux progrès à faire sur cette question. L'élargissement étant d'un grand intérêt pour la Finlande en tant que candidate, mon pays tient à ce que ce processus soit mené de manière transparente.

Nous appuyons la proposition que l'ambassadeur Marín Bosch, du Mexique, a présenté à la séance plénière du 25 janvier. Ce n'est pas la meilleure solution, car la Finlande préférerait devenir membre immédiatement. Mais nous considérons qu'il s'agit là d'un moyen de progresser dans l'élargissement. Mon espoir, Monsieur le Président, est que vous puissiez rapidement faire examiner cette proposition en séance plénière. Des résultats positifs sur ce point faciliteraient les travaux de la Conférence.

Le PRESIDENT : Je remercie le Sous-Secrétaire d'Etat finlandais aux affaires politiques de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'adresse de la présidence.

(Le Président)

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Algérie, l'ambassadeur Meghlaoui.

M. MEGHLOUI (Algérie) : Monsieur le Président, au nom de la délégation algérienne, je voudrais, tout d'abord, me joindre à ceux qui vous ont félicité à l'occasion de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. Votre expérience et votre compétence, soulignées par de nombreux collègues, constituent un gage de succès pour nos activités. L'efficacité avec laquelle vous dirigez nos délibérations commence à porter ses fruits, puisque nous nous sommes déjà entendus sur l'agenda de nos travaux pour 1994. Nous espérons pouvoir constituer les principaux organes subsidiaires de la Conférence sans perdre de temps. Ce serait un excellent augure pour la session qui commence. A cet effet, les nouvelles recueillies ce matin semblent satisfaisantes.

Je vous souhaite bonne chance et vous assure de l'entière coopération de ma délégation.

Je voudrais également rendre hommage à votre prédécesseur, l'ambassadeur Zahran, pour les efforts inestimables qu'il a déployés durant une période longue et exigeante, et pour les résultats remarquables qu'il a obtenus.

Nous avons appris avec satisfaction l'annonce que S. E. M. Vladimir Petrovsky, représentant personnel du Secrétaire général de l'ONU, a été chargé de suivre les activités de notre organe en qualité de secrétaire général. Nous lui souhaitons la bienvenue. M. Petrovsky sera secondé par un fonctionnaire dont les compétences et les qualités sont connues, M. Abdelkader Bensmail. Nous le félicitons pour une promotion qui, de l'avis de tous, est amplement méritée. Nous sommes convaincus que notre nouveau secrétaire général, son adjoint et leurs collaborateurs continueront à apporter leur contribution discrète, mais toujours efficace, aux travaux de la Conférence.

Je ne saurais manquer de remercier très sincèrement tous ceux qui m'ont souhaité la bienvenue, et vous avez été le premier à le faire, Monsieur le Président.

Depuis quelques années, l'Algérie a entamé un processus d'adhésion aux instruments multilatéraux du désarmement. Ce processus procède d'une démarche globale. Il est largement encouragé par les progrès déjà enregistrés dans les domaines du désarmement.

C'est ainsi qu'en janvier 1993, nous avons été parmi les premiers à signer la Convention d'interdiction des armes chimiques. La procédure de ratification est en cours. Notre satisfaction sera grande le jour où l'élimination totale de cette catégorie d'armes deviendra une réalité.

Par ailleurs, à l'occasion de l'inauguration, le 21 décembre dernier, du réacteur nucléaire de Birine, notre Ministre des affaires étrangères a solennellement annoncé l'intention de l'Algérie d'adhérer au Traité de non-prolifération nucléaire. En fait, le programme nucléaire algérien n'a

(M. Meghlaoui, Algérie)

à aucun moment été en contradiction avec les dispositions de ce Traité. Notre coopération avec l'Agence internationale de l'énergie atomique a toujours été empreinte d'une totale transparence et nous avons conclu, sur une base volontaire, des accords de garanties avec l'Agence qui couvrent les deux installations nucléaires du pays.

L'Algérie a toujours accordé une attention particulière aux questions de non-prolifération et de désarmement. D'où notre grand soulagement après l'entente qui s'est réalisée durant l'intersession sur les termes du mandat du Comité spécial chargé de la négociation d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Nous exprimons le souhait que ce mandat soit mis en oeuvre avec le même esprit de coopération, d'entente et de célérité que celui qui a présidé à sa discussion sous la conduite efficace de l'ambassadeur Tanaka.

Nous espérons aussi que l'intérêt manifesté en faveur de la conclusion d'un traité d'interdiction ne soit pas conjoncturel. Comme nous avons déjà eu l'occasion de le souligner devant le Comité spécial durant l'intersession, la résolution 48/70, qui qualifie la négociation d'un tel traité de "tâche prioritaire", a été coparrainée par près de 160 Etats Membres de l'ONU et adoptée par consensus. La Conférence du désarmement se doit donc de répondre à ce véritable appel de la communauté internationale.

A cet effet, en s'astreignant à un moratoire sur les expériences nucléaires durant toute la durée des négociations, les puissances nucléaires contribueraient grandement à la réussite de nos travaux.

L'interdiction des essais nucléaires n'est pas une fin en soi. C'est une étape vers l'avènement d'un monde dénucléarisé. D'autres mesures doivent être prises. La Conférence du désarmement s'apprête à examiner pour la première fois, dans le cadre du point 2, de son ordre du jour, les questions se rapportant à la production de matières fissiles. Nous saluons ce développement positif qui trouve son origine dans la démarche d'une puissance nucléaire. Nous souhaitons, nous aussi, la conclusion d'un traité non discriminatoire, multilatéral et internationalement et effectivement vérifiable, interdisant la production de matières fissiles à des fins militaires. Nous encouragerons le Rapporteur spécial à mener des consultations intensives sur ce point et à oeuvrer en faveur de son examen par la Conférence du désarmement, au sein d'un Comité spécial ayant un mandat de négociation. L'expertise de l'AIEA pourrait être requise pour établir des mécanismes de vérification.

Si l'optimisme commence à être fondé, les motifs d'inquiétude ne manquent pas. Nous en évoquerons deux :

Le premier concerne ce qu'on appelle communément les garanties négatives de sécurité. Dans la dernière déclaration qu'il a faite devant la Conférence du désarmement, mon prédécesseur, l'ambassadeur Sémichi, avait fait part de la préoccupation du Gouvernement algérien devant le manque de progrès dans les travaux du Comité spécial qui traite de cette importante question. En effet, il est pour le moins frustrant que, quatorze années après sa création, ce comité qui - faut-il le rappeler -, a un mandat de négociation, continue à la fin de chaque session d'enregistrer le refus de certaines puissances

(M. Meghlaoui, Algérie)

nucléaires de prendre en considération le droit légitime des Etats qui se sont volontairement interdit l'option nucléaire de ne pas être l'objet de menaces. Aujourd'hui que le contexte international a changé, la reconnaissance dans un cadre conventionnel multilatéral clair et sans ambiguïtés du droit à de telles garanties est à notre portée. N'oublions pas qu'elle conditionne largement l'avenir de l'ensemble du système de non-prolifération nucléaire. N'oublions pas aussi que les besoins légitimes de sécurité de chaque Etat sont irrépressibles.

Le deuxième motif d'inquiétude que nous évoquerons - et il n'est pas le dernier - concerne la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Le Comité spécial va poursuivre ses travaux pour la dixième année consécutive, et les discussions qui s'y déroulent n'ont encore abouti à aucun résultat. La situation internationale s'est beaucoup améliorée et il nous semble qu'il est désormais grand temps de doter ce Comité d'un véritable mandat de négociation. On peut envisager, par exemple, de dissocier les efforts destinés à approfondir les moyens d'une entente sur des mesures de confiance, de la question qui est à l'origine même de la création du Comité, à savoir l'élaboration d'un traité multilatéral pour éviter la militarisation de l'espace. Ces deux approches ne seraient ni concurrentes ni exclusives mais pourraient être complémentaires. Leur examen au sein de groupes de travail distincts nous paraît possible, pour peu qu'un consensus s'établisse pour n'en privilégier aucune.

Ma délégation regrette profondément que la Conférence du désarmement n'ait pu parvenir, l'an dernier, à surmonter l'obstacle qui s'opposait à son élargissement. Les délégations qui avaient manifesté leur volonté de devenir membres à part entière de la Conférence avaient alors trouvé en la personne de l'ambassadeur O'Sullivan le traducteur fidèle de leurs préoccupations et les conclusions auxquelles est parvenu celui-ci emportent toujours notre adhésion. Nous craignons que l'introduction d'éléments étrangers aux préoccupations de notre Conférence dans le traitement de la question de l'élargissement ne bloque indéfiniment un tel processus et ne fasse perdre à la Conférence du désarmement une partie de sa crédibilité.

Les délégations des 23 Etats pressentis ont présenté une proposition de compromis. Cette démarche les honore. Elle montre une nouvelle fois la force de la volonté de ces Etats de concourir aux efforts de la Conférence. Nous en avons pleine conscience et nous gardons l'espoir qu'une solution puisse être trouvée dans les semaines qui suivent.

Monsieur le Président, vous avez relevé dans votre déclaration introductive combien l'évolution récente des rapports internationaux se traduit par une oppressante dichotomie. Nous partageons largement vos commentaires. En même temps que des accords internationaux de désarmement sont signés ou que des tensions sont résorbées, de nouveaux conflits surgissent ou réapparaissent après des périodes de latence. Ce contraste traduit la masse de problèmes qui se posent à la communauté internationale. Au niveau de la Conférence du désarmement et de la tâche qui lui a été fixée, il signifie que - pour apporter une contribution efficace et conséquente aux efforts qui feront avancer le désarmement et renforcer la paix - la coopération et l'entente entre les délégations ici présentes seront primordiales.

(M. Meghlaoui, Algérie)

Avant de conclure, je voudrais réaffirmer l'attachement de l'Algérie aux efforts entrepris dans les domaines de non-prolifération et de désarmement. Cependant, c'est le lieu de réaffirmer notre conviction que tous les Etats ont le droit d'accéder aux sciences et aux techniques à des fins de développement. Nous sommes conscients de la complexité de cette question. Mais, nous estimons que ce droit est légitime. Il n'y a pas de développement sans paix; à l'inverse la paix sans développement est une chimère.

Je tiens à vous assurer, Monsieur le Président, que ma délégation fera de son mieux pour contribuer à la réussite de la mission qui nous incombe à tous et vous prêtera son concours plein et entier.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant de l'Algérie de sa déclaration et des paroles aimables adressées à la présidence, qui m'ont particulièrement touché.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Fédération de Russie, l'ambassadeur Berdennikov.

M. BERDENNIKOV (Fédération de Russie) (traduit du russe) : Je tiens tout d'abord à vous saluer, Monsieur le Président, vous qui représentez un pays ami, la France, et à vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. Vous entrez en fonctions à un moment crucial, où il s'agit en fait de régler la question du rôle futur qui incombe, dans la politique mondiale d'aujourd'hui, à l'unique instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement et où la Conférence doit faire face à de nouvelles tâches complexes, notamment l'élaboration d'un traité international d'interdiction complète des essais nucléaires. Nous sommes convaincus que vous serez en mesure de résoudre efficacement les questions de procédure qui se posent au début de cette session. Nous nous en remettons en cela à votre talent diplomatique et à vos capacités maintes fois éprouvées de trouver une issue aux problèmes les plus ardues. Naturellement, dans l'exécution de vos tâches de président, vous pourrez compter sur l'entière coopération et le soutien de la délégation de la Fédération de Russie.

Je voudrais aussi remercier votre prédécesseur, l'ambassadeur d'Egypte, M. Zahran, pour le travail qu'il a accompli. Nous apprécions vivement les efforts qu'il a déployés au cours de la phase finale des travaux de la Conférence en 1993 ainsi que dans l'intersession, y compris pendant la session de l'Assemblée générale.

C'est avec plaisir que je salue mon compatriote l'ambassadeur Petrovsky au poste de secrétaire général de la Conférence du désarmement et représentant personnel du Secrétaire général de l'ONU. Je suis persuadé que l'expérience considérable et le prestige bien mérité d'un diplomate et d'un érudit aussi éminent que M. Petrovsky, avec lequel j'ai eu l'avantage de travailler pendant de nombreuses années, aideront la Conférence à occuper une place de choix dans le système des relations internationales au cours de la nouvelle période succédant à l'affrontement.



(M. Berdennikov, Fédération de Russie)

Je tiens aussi à féliciter mon ami de longue date, M. Bensmaïl, à l'occasion de sa désignation amplement méritée au poste de secrétaire général adjoint de la Conférence. Nous apprécions au plus haut point son professionnalisme, ses connaissances approfondies et son impartialité, qui se prêtent on ne peut mieux à ces importantes fonctions.

Je souhaite la bienvenue aux nouveaux représentants de l'Algérie, de l'Éthiopie, de l'Italie et du Venezuela qui se sont récemment joints à nous et leur adresse tous mes vœux.

Monsieur le Président, il importe à présent de mettre efficacement et énergiquement en route la session de la Conférence du désarmement en cette nouvelle année 1994. A cet égard, le message que le Secrétaire général de l'ONU, M. B. Boutros-Ghali, a adressé à la Conférence s'est avéré des plus opportuns : il a notamment fait remarquer, à juste titre, que la nécessité d'un désarmement, loin de diminuer, s'était au contraire accrue avec la fin de la bipolarité du monde.

Nous nous associons à cette importante constatation. En témoigne la place accordée aux questions militaires et politiques au cours de la récente rencontre russo-américaine au plus haut niveau qui a eu lieu à Moscou.

La Déclaration de Moscou, la déclaration commune des Présidents de la Russie et des Etats-Unis sur la non-prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs, la déclaration commune sur les questions liées aux contrôles et à la politique applicables aux exportations dans le domaine du transfert d'armes classiques et de techniques à double usage, ainsi que divers autres documents adoptés à l'occasion de ce sommet définissent les modalités pratiques du partenariat entre les deux puissances.

Lors de la rencontre de janvier, la Russie et les Etats-Unis se sont attachés à mettre au point des mesures visant à conférer un caractère irréversible aux importantes réductions en cours ou envisagées des arsenaux nucléaires et à renforcer la confiance dans le domaine nucléaire. En particulier, il a été convenu que les Présidents ordonneraient le changement de cibles des missiles nucléaires stratégiques placés sous leur commandement, de façon que d'ici au 30 mai 1994, ceux-ci ne soient plus pointés sur tel ou tel objectif.

Dans les documents adoptés conjointement par la Russie et les Etats-Unis, les parties se sont félicitées de l'élimination des vestiges de la guerre froide, tel le Comité de coordination pour le contrôle multilatéral des exportations stratégiques (COCOM), qui devrait cesser de fonctionner le 31 mars 1994 au plus tard. La Russie et les Etats-Unis se sont déclarés disposés à coopérer dans l'établissement d'un nouveau régime multilatéral de contrôle des exportations, qui ne sera pas dirigé contre tel ou tel Etat ou groupe d'Etats et devra réglementer les transferts de techniques et de produits dangereux pour empêcher qu'ils ne soient utilisés à des fins contraires à la stabilité régionale et aux régimes de non-prolifération.

(M. Berdennikov, Fédération de Russie)

Parmi les principaux résultats du sommet de Moscou, il convient de mentionner les arrangements tripartites entre la Russie, l'Ukraine et les Etats-Unis, consignants l'engagement de l'Ukraine de transférer en Russie toutes les munitions nucléaires installées sur son territoire en vue de leur démantèlement ultérieur dans les meilleurs délais. Il a été convenu de fournir en temps opportun à l'Ukraine, au Kazakhstan et au Bélarus une compensation équitable correspondant à la valeur de l'uranium fortement enrichi contenu dans les ogives nucléaires se trouvant sur leur territoire, à mesure que celles-ci seraient transférées en Russie. Un des aspects importants de la déclaration tripartite est la confirmation, par les dépositaires du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qu'ils sont prêts à fournir à l'Ukraine des garanties de sécurité dès l'entrée en vigueur du Traité START-I et l'adhésion de l'Ukraine au TNP en qualité d'Etat non doté d'armes nucléaires. Nous espérons que cela se réalisera dans les plus brefs délais.

Renforcer au maximum le régime de non-prolifération des armes nucléaires et conférer à celui-ci un caractère universel font partie des objectifs prioritaires de la politique extérieure de la Russie. A cet égard, nous nous félicitons de l'intention manifestée par l'Argentine et l'Algérie d'adhérer au TNP.

La Russie appuie fermement le principe d'une reconduction indéfinie et inconditionnelle du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires lors de la Conférence de 1995. Nous sommes convaincus que ce Traité est un moyen efficace de préserver la sécurité internationale et la stabilité, et répond aux intérêts de la communauté internationale tout entière. Nous accueillons avec satisfaction les résultats de la deuxième session du Comité préparatoire de cette conférence, qui s'est tenue récemment à New York. Les décisions adoptées à cette occasion, concernant notamment l'élection du représentant de Sri Lanka, l'ambassadeur J. Dhanapala, au poste de président de la Conférence de 1995, la question des documents à établir en prévision de celle-ci, et la participation d'Etats n'ayant pas encore adhéré au TNP et d'organisations non gouvernementales aux travaux du Comité préparatoire et de la conférence proprement dite, représentent des jalons indispensables dans la préparation de cette réunion.

La principale tâche de la Conférence de 1995 sera, nous semble-t-il, d'adopter une décision quant à la prolongation indéfinie du Traité sur la non-prolifération. Il s'agit là d'une tâche distincte : il n'est pas question de la rattacher à une autre. De notre point de vue, l'importance d'une prorogation indéfinie du TNP pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales est telle qu'il serait pleinement justifié d'adopter une décision en ce sens dans le cadre de la Conférence avec la participation de hauts représentants des Etats, par exemple au niveau des ministres des affaires étrangères. Après avoir pris une décision à ce sujet, la Conférence pourrait entamer l'examen d'autres questions, notamment celle de savoir comment sont appliqués différents articles du Traité.

Lors du sommet de Moscou, les Présidents de la Russie et des Etats-Unis ont, comme vous le savez, préconisé l'achèvement rapide des négociations sur l'interdiction complète des essais nucléaires et manifesté leur ferme intention d'appuyer, sur le plan politique, ce processus de négociation.

(M. Berdennikov, Fédération de Russie)

Ils ont invité les autres Etats à s'abstenir de procéder à des essais nucléaires pendant la durée des pourparlers. A cet égard, je tiens à souligner que la Russie est prête en principe à accepter dès à présent un traité vérifiable d'interdiction complète des essais nucléaires. Nous comptons participer aux négociations en partant du principe que celles-ci seront pour l'essentiel menées à bien si possible d'ici au printemps de 1995.

Il est incontestable que ces négociations constitueront l'axe prioritaire des activités de la Conférence du désarmement en 1994. Aussi faut-il assurer à cet effet les meilleures conditions d'organisation possibles.

Nous exprimons notre gratitude au Président du Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires à la précédente session de la Conférence, l'ambassadeur Yoshitomo Tanaka, sous la direction duquel ont été réalisés non seulement d'importants travaux préparatoires, en particulier sur la question de la vérification du futur traité, mais également un accord sur le mandat de négociation du Comité spécial.

J'aimerais vous faire part de quelques observations de la délégation russe concernant les principales dispositions du futur traité d'interdiction complète des essais nucléaires :

- La question du champ d'application de ce traité doit, à notre avis, être tranchée sur la base des accords internationaux existants, notamment le Traité de Moscou de 1963 interdisant les essais d'armes nucléaires dans trois milieux, en y ajoutant bien entendu l'interdiction des essais souterrains.

Nous estimons qu'il n'est pas souhaitable d'inclure dans le champ d'application du traité la question des activités dites de préparation à des essais nucléaires. Après examen de cette question, il s'avère, premièrement, qu'il serait relativement difficile d'identifier des activités préparatoires de ce type n'ayant pas un caractère bivalent et, deuxièmement, que l'interdiction de telles activités rendrait nettement plus complexe et plus onéreux le mécanisme de vérification du futur traité.

- Le traité doit avoir un caractère non discriminatoire. Cela signifie pour nous une égalité des droits et des devoirs pour tous les participants sans aucune exception. Naturellement, le principe de la non-discrimination doit également s'appliquer au mécanisme de vérification envisagé dans le traité.

La délégation russe estime que le traité devrait prévoir un mécanisme efficace de vérification internationale qui tire parti au maximum des moyens techniques existants d'observation. Au cours des négociations sur ce sujet, la délégation russe accordera une grande attention à l'aspect financier de la question, bien entendu sans préjudice de l'efficacité de toute vérification.

- Le traité doit contenir des dispositions concernant la notification des tirs d'explosifs chimiques de grande puissance et prévoir la possibilité d'exercer un contrôle international sur la préparation et la réalisation de tels tirs.

(M. Berdennikov, Fédération de Russie)

- Dans l'examen de la question de l'organisation internationale à envisager dans le traité, nos principaux critères seront sa compétence et le niveau jugé acceptable du coût de sa mise en place, de son maintien en activité et de son fonctionnement.

- Le traité d'interdiction complète des essais nucléaires doit être d'une durée illimitée.

- Pour être réellement efficace, au sens où il s'appliquerait non seulement à toutes les puissances nucléaires mais aussi aux Etats qui sont capables de produire des armes nucléaires, ce traité devrait, à notre avis, entrer en vigueur après le dépôt d'un nombre déterminé d'instruments de ratification (65, par exemple), y compris ceux de tous les Etats qui, au moment de la signature du traité, disposent de centrales et de réacteurs expérimentaux nucléaires.

- Le traité doit prévoir les sanctions les plus rigoureuses contre tout Etat partie qui contrevient à ses principales dispositions, ces sanctions pouvant aller jusqu'à l'application, sur décision du Conseil de sécurité de l'ONU, des mesures coercitives économiques et autres envisagées dans la Charte des Nations Unies.

La délégation russe estime que le traité d'interdiction complète des essais nucléaires ne doit être lié à aucune autre question touchant à la maîtrise des armements ou au renforcement de la sécurité internationale, de même, il semble inopportun de rattacher tel ou tel problème se posant dans ce domaine audit traité. L'expérience montre que les corrélations de quelque type que ce soit vont généralement à l'encontre du but recherché. Par ailleurs, force est de reconnaître, naturellement, qu'il existe de fait des liens réciproques entre les efforts visant à conclure un traité d'interdiction complète des essais et le renforcement du régime de non-prolifération sous tous ses aspects, ainsi qu'en témoigne le mandat du Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires adopté par la Conférence du désarmement.

La délégation russe appuie également l'ouverture dans les meilleurs délais de négociations, dans le cadre de la Conférence, sur l'élaboration d'un accord multilatéral concernant l'interdiction vérifiable de la production de matières fissiles à des fins d'armement. Il serait grand temps de prendre une telle mesure, qui contribuerait notablement à prévenir la prolifération des armes nucléaires et constituerait une étape dans le processus de désarmement nucléaire. Nous sommes d'avis que les parties à un tel accord devraient comprendre non seulement les Etats dotés d'armes nucléaires, mais également ceux qui sont virtuellement capables de fabriquer des dispositifs explosifs nucléaires et possèdent des installations à cet effet, notamment pour l'enrichissement de l'uranium et le retraitement du combustible irradié.

La future convention devra effectivement faire obstacle à la production ultérieure d'uranium fortement enrichi et de plutonium à des fins d'armement et prévoir un contrôle par l'AIEA. Elle ne devrait pas s'appliquer aux matières déjà stockées. Mais il serait, selon nous, utile d'examiner la nécessité d'interdire également le transfert vers des pays tiers de matières fissiles à usage militaire provenant des stocks existants.

(M. Berdennikov, Fédération de Russie)

Nous estimons que la Conférence du désarmement pourrait aussi tirer parti des vastes compétences techniques de l'AIEA dans ce domaine. Des réunions d'experts à Vienne ou à Genève, faisant appel aux services spécialisés de l'Agence, seraient des plus utiles pour la mise au point d'un document politique et juridique dans le cadre de la Conférence.

La délégation russe appuie votre intention, Monsieur le Président, de désigner un coordonnateur spécial sur cette question pour préparer efficacement les négociations.

Je tiens à rappeler à cet égard que les Présidents de la Russie et des Etats-Unis d'Amérique sont convenus, lors de leur rencontre à Moscou en janvier dernier, de créer un groupe de travail conjoint chargé notamment d'étudier les possibilités de soumettre une partie des matières fissiles des deux pays aux garanties de l'AIEA. Une attention particulière serait en l'espèce accordée aux matières récupérées lors du processus de désarmement nucléaire et aux mesures visant à empêcher leur réutilisation à des fins d'armement. La Russie est prête quant à elle à accepter également un accord en vertu duquel toutes les puissances nucléaires soumettraient à un contrôle international - sous l'égide de l'AIEA - les éléments utilisables à des fins militaires qui proviennent de l'élimination d'armes nucléaires visées par des mesures de réduction. Dans l'intérêt de la transparence, nous sommes disposés à envisager des échanges de données sur les quantités d'éléments de ce type et les installations dans lesquelles ils sont stockés.

La délégation russe, on le sait, préconise l'ouverture de négociations de fond visant à élaborer un accord multilatéral (voire une convention) sur l'octroi de garanties efficaces de sécurité aux Etats non dotés d'armes nucléaires. Au titre d'un tel accord, les Etats, nucléaires ou non, prendraient des engagements mutuels dans ce sens. Cependant, si certains Etats ne sont pas encore prêts à accepter une solution de ce type, l'on pourrait étudier concrètement la possibilité de mettre au point une formule commune de garanties "négatives" de sécurité pour les cinq Etats dotés d'armes nucléaires. Une telle formule pourrait ensuite être soumise au Conseil de sécurité de l'ONU pour lui donner un caractère internationalement et juridiquement contraignant.

Nous proposons d'entamer dans les meilleurs délais, parallèlement aux travaux du comité spécial sur les garanties "négatives" de sécurité, des consultations entre les cinq puissances nucléaires en vue d'élaborer une formule commune de ce type. Nous sommes convaincus que toutes les conditions sont réunies pour assurer le succès d'une telle entreprise.

A ce propos, j'aimerais rappeler qu'au cours du sommet de Moscou, il a été convenu que les Etats-Unis et la Russie envisageraient de concert des moyens propres à renforcer les garanties de sécurité pour les Etats qui ont renoncé à détenir des armes nucléaires et qui s'acquittent rigoureusement de leurs obligations à cet égard.

La délégation russe recommande de régler sans plus tarder la question de l'admission de nouveaux membres à la Conférence du désarmement. Nous souscrivons à la proposition faite à ce sujet par le coordonnateur spécial,

(M. Berdennikov, Fédération de Russie)

l'ambassadeur O'Sullivan, d'inclure dans la composition de la Conférence 23 Etats supplémentaires ayant présenté une demande d'admission en qualité de membre de plein droit. On ne peut que déplorer que cette question n'ait pas encore fait l'objet d'un accord général, notamment lors des consultations intersessions menées sous la direction du Président de la Conférence.

Pour débloquer la situation, nous serions prêts à nous joindre à un éventuel consensus sur la proposition faite à la Conférence le 25 janvier dernier par le représentant du Mexique, et appuyée par le représentant de la Nouvelle-Zélande, au nom des 23 pays figurant sur la liste établie par le coordonnateur spécial.

Bien entendu, cette proposition est loin d'être idéale, principalement parce qu'elle renvoie à une date indéterminée le moment où les nouveaux membres pourront prendre place parmi nous. En outre, l'on ne sait pas très bien quelles doivent être les conditions à remplir pour cela.

En ce qui concerne la récente proposition du représentant du Mexique, il faudrait semble-t-il réexaminer la question de la désignation d'un nouveau coordonnateur spécial sur la question de l'élargissement de la composition de la Conférence.

Monsieur le Président, la Conférence du désarmement, unique instance multilatérale de la communauté internationale dans le domaine du désarmement, est confrontée à des tâches d'un intérêt universel. La délégation russe ne ménagera aucun effort pour que la Conférence puisse apporter son concours en la matière.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant de la Fédération de Russie de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à mon égard et auxquelles j'ai été particulièrement sensible.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Belgique, l'ambassadeur Guillaume.

Baron GUILLAUME (Belgique) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de me joindre à mes collègues pour vous exprimer toute la confiance que ma délégation vous témoigne dans les importantes fonctions que vous entreprenez d'assumer. Vous nous avez dit que c'était le destin qui vous avait mis à cette place à cette heure, pour notre part, nous considérons que ce qui fait votre destin constitue notre chance.

Je voudrais également souhaiter la bienvenue aux nouveaux collègues qui viennent de nous rejoindre : M. Palmeira Lampreia, du Brésil, M. Sanchez Arnau, de l'Argentine, M. Omar, de l'Ethiopie, M. Meghlaoui, de l'Algérie, M. Tarre Murzi, du Venezuela, et M. Vattani, de l'Italie. Dès à présent, je puis les assurer de toute la collaboration de ma délégation.

(Baron Guillaume, Belgique)

Mais je souhaiterais aussi me joindre à mes collègues pour saluer la présence parmi nous de notre nouveau secrétaire général, M. Petrovsky, représentant personnel du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, et du nouveau secrétaire général adjoint, M. Bensmail. Leur concours nous sera précieux.

Les nouveaux collègues que je viens de mentionner nous rejoignent dans cette enceinte à un moment crucial pour la Conférence du désarmement.

Il y a tout juste un an, celle-ci, en mettant au point le traité sur les armes chimiques, avait prouvé que quelques pays - s'ils étaient mus par une volonté suffisante - pouvaient mettre au point un système d'engagements internationaux qui fut ensuite avalisé par les quatre cinquièmes des Etats de la planète.

A quoi devons-nous ce succès ? Je pense essentiellement à nos méthodes de travail. La règle du consensus étant la base de celles-ci, nous ne pouvions édifier des règles qui s'imposeraient à un pays sans qu'il ne l'ait préalablement accepté. Nous pouvions persuader, nous ne pouvions imposer. D'où l'importance de la confiance réciproque dans tous nos travaux. Nous pouvons avoir des conceptions différentes, nous avons même souvent des philosophies divergentes, mais si nous avons un but commun, si nous avons la volonté d'y parvenir, nous réussirons si nous maintenons entre nous un climat de totale confiance.

Ce climat de confiance a permis la mise au point du traité sur les armes chimiques, qui reste jusqu'à présent le plus grand titre de gloire de la CD, mais il préside également aux travaux des différents comités ad hoc de la Conférence.

Nous le voyons jusque dans le titre de certains, comme pour les NSA, mais nous le voyons surtout dans toute la philosophie qui détermine nos travaux : comment parler de transparence dans les armements, comment accepter le principe de s'inscrire sur des registres d'armes, si l'on n'avait à la base cette confiance que j'évoque ici ?

Nous avons, au sein de cette enceinte, créé un climat de confiance collective, il fut créateur de responsabilité également collective. C'est la considération qui a primé hier pour choisir la CD comme forum dans la négociation d'un CTBT, c'est le meilleur argument pour que demain on décide aussi d'adjoindre à nos travaux les négociations sur l'interdiction de la production de matières fissiles à des fins militaires.

La tâche la plus importante qui nous attend cette année est la négociation d'un traité sur l'arrêt des essais nucléaires. Il faut se mettre d'urgence à l'ouvrage et j'en profite pour remercier et féliciter pour son excellent travail celui qui nous a déjà mis sur le bon chemin en présidant jusqu'à présent le Comité ad hoc, l'ambassadeur Tanaka.

Nous devons commencer de suite, sans autre attente, même si l'on peut regretter que toutes les tentatives que l'on ait faites jusqu'à présent pour élargir la composition de la CD n'aient pas abouti. En ce domaine, la Belgique

(Baron Guillaume, Belgique)

estime qu'il faut pouvoir accueillir au sein de la Conférence tout pays qui partage les mêmes objectifs que les nôtres et est prêt à rechercher les moyens d'y parvenir sur la base de la confiance décrite plus haut.

Nos amis anglo-saxons ont le dicton "when there is a will, there is a way". Pour le cas qui nous occupe, nous avons tous clairement annoncé le 10 août dernier notre volonté de parvenir à un accord sur l'arrêt des essais nucléaires : à nous de mettre au point les moyens d'y parvenir.

La Belgique est un pays qui n'a jamais eu l'ambition de devenir une puissance nucléaire, mais qui reconnaît le rôle positif qu'ont joué les armes nucléaires pour le maintien de la paix depuis près d'un demi-siècle. L'arme nucléaire fait peur, et c'est son rôle dans la dissuasion, mais elle est aussi extrêmement dangereuse et c'est pourquoi nous tenons à sa non-prolifération. Pour y parvenir, il faut en premier lieu donner des garanties et rassurer ceux qui n'en disposent point.

Nous ne réussirons à produire un accord sur l'arrêt des essais nucléaires que s'il est assorti d'une série de mesures de vérification destinées à apaiser les craintes de chacun. Ce qui est le plus important de toute la négociation, et vous pouvez être assuré que la Belgique fera tout ce qui est en son pouvoir pour parvenir au résultat souhaité.

Pour cela il faut mettre au point un système international efficace, capable non seulement de détecter un essai nucléaire qui a eu lieu, mais qui puisse également donner l'alerte en cas d'imminence d'une expérience nucléaire. Nous ne sommes pas là uniquement pour faire un constat de violation d'obligations internationales, nous sommes réunis ici dans un but de non-prolifération. Le système de vérification que nous allons monter doit donc également prendre en compte tout ce qui précède une explosion nucléaire ou peut nous avertir de son imminence.

A cet égard, notons que la négociation sur l'interdiction de la production de matières fissiles à des fins d'armement va également nous confronter avec la nécessité de la mise au point d'un système de vérification : celui-ci pourrait être fort complémentaire de celui que nous établirons pour le CTBT.

Mettons donc au point un système multilatéral efficace qui englobe ces aspects, mais gardons-le souple et financièrement supportable. L'expérience de l'AIEA peut nous être fort utile en la matière.

Nous connaissons l'objectif, nous avons le cadre des travaux; basé sur l'expérience passée, nous jouissons d'un climat de confiance exceptionnel, je ne doute pas que sous votre férule nous ayons le dynamisme nécessaire pour faire vite et bien démarrer nos travaux.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant de la Belgique de sa déclaration et des aimables paroles qu'il a eues à mon égard, auxquelles j'ai été sensible.



(Le Président)

Je donne maintenant la parole au représentant de la République populaire démocratique de Corée, M. Han.

M. HAN (République populaire démocratique de Corée) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, ma délégation tient tout d'abord à vous féliciter chaleureusement de votre accession à la présidence de la Conférence.

L'an dernier, le Président de la Conférence a engagé les participants à ne pas poursuivre le débat sur certains points - en l'occurrence, la question nucléaire dans la péninsule coréenne, eu égard aux caractéristiques de la Conférence et dans l'intérêt d'une bonne progression de ses travaux. Tel a été également l'avis du secrétariat, l'année dernière et encore cette année. Ma délégation a pleinement accepté et respecté ces opinions et ces conseils. Nous n'avions donc pas l'intention d'aborder une telle question dans le cadre de cette instance au début de la session. Or, dès la séance d'ouverture, elle a été soulevée de nouveau par certaines délégations, à savoir les Etats-Unis et la France : et ma délégation se voit donc contrainte d'expliquer derechef sa position.

On sait que la République populaire démocratique de Corée et les Etats-Unis ont publié une déclaration commune après être parvenus à un accord de principe pour le règlement de la question nucléaire, sur la base duquel ils ont tenu des pourparlers. Dans cette déclaration, les deux parties ont confirmé les principes fondamentaux à appliquer en la matière : non-recours à la menace nucléaire, respect mutuel de leur souveraineté; application équitable des garanties intégrales; appui des Etats-Unis à la réunification pacifique de la Corée. De plus, il a été clairement précisé que la République populaire démocratique de Corée et les Etats-Unis sont les parties auxquelles reviennent la responsabilité principale et les pouvoirs nécessaires pour résoudre le problème considéré. Nous avons donc pris des mesures concrètes pour régler la question nucléaire et fait jusqu'à ce jour preuve de bonne foi dans les pourparlers. Lorsque la déclaration commune de la République populaire démocratique de Corée et des Etats-Unis a été publiée, nous avons unilatéralement suspendu l'application de la déclaration que nous avions faite concernant notre retrait du Traité sur la non-prolifération et repris les négociations avec l'AIEA et le dialogue Nord-Sud. Vu ces conditions favorables, nous avons totalement bloqué les mouvements de matières nucléaires à l'intérieur de la République populaire démocratique de Corée afin d'honorer notre engagement de veiller à la transparence de nos activités nucléaires et d'autoriser des inspections pour assurer la continuité des garanties à cet égard. Nous avons en particulier pris la décision importante, et audacieuse, de remplacer les actuels réacteurs modérés par graphite par des réacteurs à eau légère, sacrifiant ainsi l'indépendance de notre industrie nucléaire pour dissiper complètement les soupçons qui pesaient sur la République populaire démocratique de Corée concernant son prétendu développement nucléaire. Cependant, tous ces efforts n'ont suscité aucune réaction concrète de la part des autres parties et la situation connaît actuellement une évolution contraire. Cela est dû à la position déloyale des Etats-Unis, parties aux négociations bilatérales. Je souhaiterais informer la Conférence des principaux éléments de la déclaration faite hier - le 31 janvier 1994 - par le porte-parole du Ministère des affaires étrangères. Sa teneur est la suivante :

(M. Han, République populaire démocratique de Corée)

"Le processus de règlement pacifique de la question nucléaire dans la péninsule coréenne s'est récemment heurté à un grave défi.

Les Etats-Unis ont provoqué une crise lourde de conséquences qui risque de dégénérer en catastrophe, au moment crucial où apparaissent des perspectives de sortir de l'impasse les pourparlers entre la République populaire démocratique de Corée et les Etats-Unis et de parvenir à un règlement global de la question nucléaire.

Comme on le sait, vers la fin de l'année dernière, les deux pays se sont mis d'accord sur des mesures à prendre d'emblée pour entamer une troisième série de pourparlers et aboutir à un tel règlement : les Etats-Unis s'engageaient à annuler leurs exercices militaires conjoints 'Team Spirit' pour 1994, et la République démocratique populaire de Corée a accepté que l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) procède à une inspection de portée limitée de ses installations nucléaires pour assurer la continuité des garanties.

C'est donc dans le cadre de cet accord qu'avec une patience exceptionnelle et autant de tolérance que possible que nous avons procédé jusque-là à des échanges de vues avec le secrétariat de l'AIEA sur la portée de l'inspection à effectuer pour assurer la continuité des garanties.

Cependant, le secrétariat de l'AIEA a fait délibérément abstraction de la situation particulière de la République populaire démocratique de Corée, qui a suspendu son retrait du TNP, et a essayé d'imposer des inspections complètes à la place des inspections envisagées pour assurer la continuité des garanties, comme si la République populaire démocratique de Corée redevenait de facto partie au Traité, alors que de telles inspections pouvaient faire l'objet d'un accord entre la République populaire démocratique de Corée et les Etats-Unis lors de futurs pourparlers.

L'inspection complète demandée par l'AIEA va manifestement à l'encontre de l'esprit de l'accord bilatéral, et est absolument hors de question à ce stade, où il reste à éliminer la menace nucléaire des Etats-Unis et à corriger la partialité et l'iniquité de l'AIEA, autant de facteurs qui avaient amené la République populaire démocratique de Corée à se retirer du Traité.

Or les Etats-Unis, parties aux pourparlers bilatéraux, loin de s'appliquer à ramener le secrétariat de l'AIEA sur la bonne voie, ont pris le contre-pied de l'accord bilatéral concernant les inspections exclusivement destinées à assurer la continuité des garanties : ils ont officiellement pressé la République populaire démocratique de Corée de consentir à la demande du secrétariat de l'AIEA de procéder à des inspections complètes.

Les Etats-Unis sont allés jusqu'à imposer un délai en la matière et ont lancé un ultimatum, affirmant qu'ils n'accepteraient pas de tenir une

(M. Han, République populaire démocratique de Corée)

troisième série de pourparlers avec la République populaire démocratique de Corée mais s'emploieraient à obtenir l'application de 'sanctions' si elle n'accédait pas à la demande de l'AIEA.

Il importe de noter que les Etats-Unis ont à nouveau abordé la question de l'inspection spéciale des deux sites militaires de la République populaire démocratique de Corée, qui n'ont aucun rapport avec ses activités nucléaires, et ont été les premiers à réclamer bruyamment que des pressions soient exercées contre elle au niveau international.

Tous ces faits prouvent sans ambiguïté que la préférence jusqu'ici affichée par les Etats-Unis pour un règlement négocié de la question et leur remue-ménage ne sont finalement qu'un stratagème visant à inventer un prétexte pour étrangler la République populaire démocratique de Corée et à essayer de gagner du temps.

Les machinations ourdies par les Etats-Unis pour asphyxier la République populaire démocratique de Corée ressortent clairement des nouvelles manoeuvres militaires auxquelles ils se livrent derrière la façade de leurs pourparlers avec celle-ci.

En contradiction avec leur attachement maintes fois réaffirmé au principe de garanties contre la menace et l'emploi de la force, les Etats-Unis prévoient d'aller obstinément de l'avant dans leurs manoeuvres militaires nucléaires à grande échelle contre la République populaire démocratique de Corée, notamment avec les exercices militaires conjoints 'Team Spirit'.

De hauts responsables des Etats-Unis affirment qu'ils envisagent de poursuivre d'autres manoeuvres militaires conjointes s'ils ne peuvent procéder cette année aux opérations 'Team Spirit' : ils déclarent même ouvertement que ces manoeuvres devraient avoir lieu à Hawaï à défaut de la Corée du Sud.

En proposant que l'annulation des exercices militaires conjoints, 'Team Spirit' figure en bonne place dans les pourparlers, notre objectif était non seulement de demander la fin de ces manoeuvres, mais aussi d'éliminer une fois pour toutes la menace nucléaire que les Etats-Unis font peser sur la République populaire démocratique de Corée.

La position adoptée par les Etats-Unis pour 'résoudre' la question nucléaire tout en poursuivant leurs exercices militaires nucléaires contre l'autre partie au dialogue revient à tourner la République populaire démocratique de Corée en dérision et constitue une négation du dialogue lui-même.

Nous ne pouvons faire abstraction du fait que les partisans de la ligne dure et les forces conservatrices des Etats-Unis continuent à tout faire pour que les missiles 'Patriot' soient déployés en Corée du Sud, dans le cadre de leurs efforts visant à dominer militairement la République populaire démocratique de Corée.

(M. Han, République populaire démocratique de Corée)

Nul ne croira que les Etats-Unis ont l'intention de résoudre la question lorsqu'ils lancent une offensive de charme à la table de négociation - comme si le retrait de leurs armes nucléaires les intéressait - tout en s'évertuant en coulisse à déployer des missiles à pointer sur l'autre partie au dialogue.

Cela étant, le sophisme du porte-parole du Département d'Etat des Etats-Unis selon lequel le déploiement des missiles américains ne peut en aucun cas être considéré comme une provocation vis-à-vis de la République populaire démocratique de Corée atteint véritablement le sommet de l'impudence.

Les nouvelles machinations belliqueuses des Etats-Unis ne s'arrêtent pas là. Le Gouvernement des Etats-Unis a, dans les premiers jours de 1994, envoyé le directeur de la Central Intelligence Agency (CIA) en Corée du Sud à une réunion en petit comité sur le 'renforcement des activités de recherche de renseignements sur la Corée du Nord', ce qui témoigne clairement de l'ampleur atteinte par les préparatifs de guerre.

Il n'est dès lors pas difficile de deviner que l'étape suivante consistera pour les Etats-Unis à inventer des prétextes pour passer à de véritables actions militaires.

Il est donc devenu clair pour chacun que le secrétariat de l'AIEA a délibérément retardé les consultations avec la République populaire démocratique de Corée jusqu'à ce que les caméras de surveillance installées dans les installations nucléaires de la République populaire démocratique de Corée ne fonctionnent plus faute de films et de batteries et a maintenant commencé à intriguer pour tenter d'effectuer des inspections complètes : autant de manoeuvres qui relèvent d'un stratagème imaginé par les Etats-Unis.

Il ressort clairement de tout cela que les Etats-Unis n'ont nullement l'intention de régler pacifiquement la question nucléaire dans la péninsule coréenne, mais que leurs objectifs ultimes, à savoir étrangler la République populaire démocratique de Corée par la force et à tout prix, restent inchangés.

En ce qui concerne la crise actuelle, due aux actes méprisables et dangereux de perfidie des Etats-Unis, le Ministère des affaires étrangères de la République populaire démocratique de Corée tient à faire solennellement connaître sa position qui est la suivante :

Premièrement, si les Etats-Unis persistent dans leur attitude provocatrice et reviennent sur la promesse qu'ils ont faite à la République populaire démocratique de Corée, celle-ci ne se considérera plus liée par sa promesse à l'égard des Etats-Unis. Il s'agit en l'occurrence de toutes les mesures et de tous les engagements auxquels elle a consenti jusqu'ici unilatéralement en témoignage de sa bonne volonté, dans l'intérêt de la poursuite des pourparlers avec les Etats-Unis et d'un règlement pacifique de la question nucléaire,

(M. Han, République populaire démocratique de Corée)

notamment la suspension de son retrait annoncé du TNP, le gel de toutes les activités nucléaires et l'intention qu'elle a manifestée de renoncer à la filière de réacteurs modérés par graphite.

Deuxièmement, si les Etats-Unis n'entendent pas tenir une nouvelle série de pourparlers, la République populaire démocratique de Corée ne fera rien non plus pour qu'ils aient lieu. Les Etats-Unis se méprennent grossièrement s'ils considèrent les pourparlers avec la République populaire démocratique de Corée comme un cadeau fait à celle-ci.

La République populaire démocratique de Corée a systématiquement demandé des négociations avec les Etats-Unis dès les premiers jours qui ont suivi l'apparition du problème nucléaire, afin de régler celui-ci pacifiquement : elle n'a jamais cherché à obtenir un quelconque avantage des Etats-Unis.

Nous avons jusque-là vécu de façon autonome, en n'entretenant aucune relation avec les Etats-Unis, et pouvons très bien continuer ainsi à l'avenir : nous nous sommes intrinsèquement adaptés à cette existence.

Troisièmement, si les Etats-Unis décident de retenir d'autres options, nous adopterons également nos propres contre-mesures.

Le droit de faire un choix n'est en aucune façon l'apanage des grands pays."

Telle est la teneur de la déclaration du porte-parole du Ministère des affaires étrangères de la République populaire démocratique de Corée.

Le PRESIDENT : Nous venons d'entendre l'intervention du représentant de la République populaire démocratique de Corée.

Cette intervention m'amène à faire deux remarques. La première au titre de la présidence, la seconde à titre national, ultérieurement.

Au titre de la présidence, je souhaiterais rappeler ici avec force que la Conférence du désarmement est un organe multilatéral de négociation de mesures de désarmement, et non un lieu pour lancer des accusations infondées ou des invectives déplacées sur le plan bilatéral. Tout cela met à rude épreuve la patience de chacun, et en tout cas celle de la présidence. J'en appelle donc au sens de la retenue de certains pour préserver la dignité de nos travaux et le caractère de notre Conférence. Sous ma présidence, ceci constitue le dernier avertissement; pareille attitude ne sera plus tolérée.

A titre national, je ne peux laisser sans réponse les propos tenus par le représentant de la République populaire démocratique de Corée, puisqu'il a cité au début de son intervention, outre les Etats-Unis, mon pays. Ma délégation a eu, à de nombreuses reprises, l'occasion de rappeler sa position sur la question de la nécessité pour la Corée du Nord de respecter ses obligations internationales, et tout particulièrement la mise en oeuvre des garanties de l'AIEA conformément aux engagements pris. Ces obligations ont été clairement définies par le Conseil des gouverneurs de l'AIEA, par la

(Le Président)

Conférence générale de l'AIEA et par le Conseil de sécurité des Nations Unies, au nom de la communauté internationale tout entière. C'est dire qu'il est inacceptable pour nous d'entendre mettre en cause l'impartialité de l'Agence internationale de l'énergie atomique et de son secrétariat, alors que tous les pays reconnaissent le caractère exemplaire de l'action de cette institution. C'est dire aussi qu'il n'est pas acceptable de réduire cette affaire à une querelle bilatérale ou à une question régionale. Comme nous avons eu l'occasion de le dire déjà à deux reprises, y compris dans cette enceinte, parce qu'il s'agit du respect de la norme internationale, cette affaire nous concerne tous. Dans ces conditions, seul le respect par la Corée du Nord de ses obligations, dûment constatées par l'AIEA, sera de nature à satisfaire la communauté internationale. Ceci met fin à l'intervention que je souhaitais faire à titre national.

Ainsi s'achève la liste des orateurs inscrits pour aujourd'hui. Un autre représentant souhaite-t-il prendre la parole à ce stade ?

Je vois que ce n'est pas le cas.

J'invite maintenant la Conférence à se pencher sur la question de la désignation des présidents des comités ad hoc et des coordonnateurs spéciaux sur : l'interdiction de la fabrication de matières fissiles pour des armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires; l'élargissement de la composition de la Conférence; et enfin l'ordre du jour de la Conférence.

Je suis heureux de pouvoir annoncer que les consultations particulièrement intenses que j'ai menées sur ces questions ont permis d'aboutir aux propositions suivantes que je sou mets à la Conférence :

- Je propose que l'ambassadeur Miguel Marín Bosch, du Mexique, assure la présidence du Comité spécial sur l'interdiction des essais nucléaires.

Puis-je considérer que la Conférence en décide ainsi ?

Il en est ainsi décidé.

Je propose que l'ambassadeur Wolfgang Hoffmann, de l'Allemagne, assure la présidence du Comité sur les arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes.

Puis-je considérer que la Conférence en décide ainsi ?

Il en est ainsi décidé.

Je propose que l'ambassadeur György Boytha, de la Hongrie, soit nommé président du Comité sur la transparence dans le domaine des armements.

Puis-je considérer que la Conférence accepte cette proposition ?

Il en est ainsi décidé.

(Le Président)

J'en viens maintenant à la présidence du Comité ad hoc sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique.

Je crois savoir que le Groupe des 21 présentera un candidat à ce poste dans les tout prochains jours, et j'espère que la Conférence sera en mesure de procéder à sa nomination lors de notre prochaine séance plénière.

Je propose également que l'ambassadeur Gerald Shannon, du Canada, soit nommé coordonnateur spécial chargé de solliciter les vues des membres sur l'arrangement le plus approprié pour négocier un traité non discriminatoire, multilatéral et internationalement et effectivement vérifiable interdisant la fabrication de matières fissiles pour des armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires.

Puis-je considérer que la Conférence décide d'accepter cette proposition ?

Il en est ainsi décidé.

Je propose en outre que l'ambassadeur Lars Norberg, de la Suède, soit nommé coordonnateur spécial pour la question de l'ordre du jour de la Conférence.

Puis-je considérer que la Conférence décide d'accepter cette proposition ?

Il en est ainsi décidé.

S'agissant enfin de l'élargissement de la composition de la Conférence, nous avons, comme la Conférence s'en souviendra, également décidé de nommer un coordonnateur spécial. Entre-temps, la Conférence a été saisie de la proposition du représentant du Mexique lors de sa première séance plénière. Il apparaît donc souhaitable que la Conférence puisse prendre un minimum de temps pour se prononcer sur cette proposition. Je compte donc aborder l'examen de la proposition du Mexique dès demain lors des consultations que je tiendrai avec les coordonnateurs des groupes et la Chine à 15 h 30 dans la salle de conférence du Secrétariat au 6ème étage. Il est en conséquence raisonnable, me semble-t-il, s'agissant de la désignation d'un coordonnateur spécial sur cette question, de ne prendre une décision qu'après ce temps de réflexion, soit, si vous le voulez bien, au plus tard le 10 février prochain.

Je voudrais adresser mes chaleureuses félicitations aux présidents des comités et aux coordonnateurs spéciaux que nous venons de désigner et leur souhaiter plein succès dans leurs tâches.

Je voudrais également exprimer ici mes vifs remerciements à toutes les délégations pour leur flexibilité et l'esprit de compromis dont elles ont fait preuve au cours des consultations intenses qui nous ont permis d'envisager un commencement rapide de nos travaux de fond.

(Le Président)

Je compte tenir dans les plus brefs délais une réunion avec les présidents des comités et les coordonnateurs spéciaux pour examiner avec eux le calendrier des réunions à venir, que j'espère présenter à la Conférence dans les meilleurs délais possibles.

D'ores et déjà, l'ambassadeur Marín Bosch m'a demandé d'informer la Conférence de son intention de tenir sa première réunion d'organisation le jeudi 3 février à 15 h 30 dans cette salle.

Nous venons d'épuiser notre ordre du jour pour aujourd'hui. Y-a-t-il une délégation qui souhaiterait prendre la parole à ce stade ?

Je donne la parole à l'ambassadeur Marín Bosch, du Mexique.

M. MARIN BOSCH (Mexique) (traduit de l'espagnol) : Il n'est pas habituel que les présidents des comités spéciaux prennent la parole dans cette enceinte le jour de leur désignation. J'aimerais cependant dire quelques mots sur la présidence du Comité spécial sur l'interdiction des essais nucléaires. Je n'essaierai pas de cacher le plaisir que m'a procuré cette désignation. Comme j'ai eu l'occasion de le dire à notre première séance, il y a une semaine, le Mexique a toujours été en faveur d'une interdiction complète des essais nucléaires. Ce choix revêt pour l'élève d'Alfonso García Robles et de Luis Padilla Nervo que je suis une signification très spéciale.

A la première réunion du Comité spécial, qui, comme vous l'avez annoncé, se tiendra après-demain jeudi 3 février dans l'après-midi, j'inviterai les membres et observateurs de la Conférence à participer à un dialogue approfondi afin d'accélérer nos travaux sur cette question d'importance capitale pour tous. L'objet de cet échange sera d'aboutir à un accord sur les dispositions du futur traité. Comme on dirait en anglais, ce sera un dialogue "treaty-specific".

Je tiens aussi à dire que nous nous félicitons des résultats obtenus en 1993 par le Comité spécial sous la direction de l'ambassadeur Tanaka.

Permettez-moi enfin de remercier les membres de la Conférence, et tout particulièrement mes collègues du Groupe des 21, de l'appui qu'ils m'ont apporté.

Le PRESIDENT : Je remercie l'ambassadeur du Mexique pour son intervention.

Si aucune autre délégation ne souhaite prendre la parole, je me propose de lever cette séance plénière.

La prochaine séance plénière de la Conférence aura lieu le jeudi 3 février 1994 à 10 heures.

La séance est levée à 11 h 40.

-----